



Fédération du Commerce
et de la Distribution

Paris, le 15 mars 2023

**Adoption de la Proposition de loi Descrozaille en Commission Mixte Paritaire :
un texte irresponsable pour le pouvoir d'achat des consommateurs, allant à l'encontre de
toute démarche « anti-inflation »**

L'accord trouvé ce jour en Commission Mixte Paritaire sur la proposition de loi "Équilibre dans les relations commerciales", est irresponsable et inflationniste. Cette démarche politique invalide totalement la dynamique portée par les enseignes de la distribution dans le cadre du « Trimestre anti-inflation », mis en œuvre en réponse à l'appel du Gouvernement. Cette posture est incompréhensible pour les Français, qui vont voir leur pouvoir d'achat à nouveau réduit.

Dès l'origine de cette proposition de loi, la FCD et l'ensemble des distributeurs avaient alerté sur les effets inflationnistes d'un texte, fait « sur mesure » pour les plus grands industriels, sans aucune considération ni pour les consommateurs, ni, en réalité, pour les PME.

Le nouveau plafonnement des promotions à 34 %, sur les produits de Droguerie-Parfumerie-Hygiène (papier toilette, couches, lessive, déodorant...) va une nouvelle fois frapper les Français les plus en difficulté, en accroissant sans aucune raison les marges des quelques géants du secteur, représentant plus de 70 % du marché sur la plupart des grandes catégories de produits.

Cette nouvelle restriction entrera en vigueur alors que l'inflation sur les produits alimentaires atteint d'ores et déjà 14,8 % sur un an et va continuer à progresser dans les mois qui viennent, et alors que les Français ont déjà notamment restreint leurs dépenses alimentaires de 4,6 % en 2022.

A l'heure où les distributeurs continuent à répondre présents pour protéger le pouvoir d'achat des Français, en prenant sur leurs marges, déjà réduites, il est regrettable de constater qu'à travers cette loi, les parlementaires ont choisi de ne faire porter aucun effort sur les grands industriels de l'agroalimentaire et des produits DPH.

Cette loi n'aura ainsi qu'une finalité : permettre à quelques grands industriels, le plus souvent étrangers, qui détiennent la grande majorité des parts de marché, d'augmenter leurs marges, déjà scandaleuses, dans la situation inflationniste que nous connaissons.

La FCD appelle à un retour à la raison : la priorité de chacun d'entre nous doit être celle de la protection du pouvoir d'achat des Français et d'un effort partagé par l'ensemble des acteurs, à proportion de leurs marges. Les distributeurs ont pris des engagements en ce sens, et attendent des plus grands industriels qu'ils fassent de même.

A propos de la FCD : La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2300 hypermarchés, 5875 supermarchés, 3 435 supermarchés à dominante marques propres (ex maxidiscomptes), près de 6 200 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 225 milliards d'euros HT. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial. www.fcd.fr

Contact presse : Sophie Amoros – Responsable Affaires Publiques et Communication : samoros@fcd.fr
- 01 44 43 99 12 – 06 15 72 13 82